

21 juin 2007

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Complément à Décision et Information 207C1101 du 14 juin 2007

Par courrier du 20 juin 2007, la société SCA Attia Villard Fribourg (8 A parc industriel, Wauthier Braine, Belgique) et la société Rainbow Santé (10 rue Denfert-Rochereau, 92100 Boulogne Billancourt) ont effectué la déclaration d'intention suivante :

« Nous, (i) SCA Attia Villard Fribourg [...] et (ii) société Rainbow Santé [...] déclarons envisager de continuer à acheter des actions GENERALE DE SANTE sur le marché.

Toutefois, la SCA Attia Villard Fribourg et Rainbow Santé, seules, ou de concert, n'envisagent pas de lancer une offre publique sur cette société et, par conséquent, n'acquerront pas un nombre d'actions faisant franchir le seuil du tiers du capital.

SCA Attia Villard Fribourg et Rainbow Santé ne demandent, actuellement, pas de représentation au conseil d'administration de la société GENERALE DE SANTE mais se réservent la possibilité de le faire ultérieurement. »
